

La collecte des encombrants : un nouveau service pour 29 communes de moins de 2500 habitants



À partir du 3 août 2020, la communauté urbaine développe un service innovant et vertueux de collecte d'une partie des encombrants. Plus de 40 000 habitants de 29 communes de moins de 2 500 habitants* du territoire bénéficieront d'un ramassage « à domicile » sur rendez-vous. Ce dispositif sera déployé dans toutes les communes de cette strate à compter du 1er janvier 2021.

Réduire autant que faire se peut la part résiduelle de déchets envoyée en enfouissement, c'est l'objectif du nouveau modèle de collecte développé par la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise.

À compter du lundi 3 août prochain, les habitants de 29 communes de moins de 2 500 habitants pourront prendre rendez-vous pour une prestation de collecte des encombrants réutilisables ou recyclables à domicile. Son objectif ? Limiter les quantités de déchets produites en augmentant le potentiel de réemploi et de valorisation.

Ce dispositif optimise les conditions de collecte en préservant les objets pris en charge chez l'habitant, pendant leur transport et jusqu'à leur entrée au point de tri, de réparation ou de vente. Il joue aussi un rôle social en mobilisant davantage les entreprises d'insertion et leurs ressourceries.

Deux types d'objets collectés

Objets acceptés :



- Les objets pouvant être réemployés et mis en vente, après réparation simple éventuelle, à prix

modique dans une ressourcerie (mobilisation de l'association d'insertion par l'activité économique APTIMA, acteur fort de l'économie sociale et solidaire sur notre territoire

- Les déchets qui, par leur nature, peuvent être recyclés et valorisés : bois, ferraille...

Objets refusés :



- Ordures ménagères
- Emballages recyclables
- Verre et papier
- Equipements sanitaires (toilettes, lavabos ...)
- Pneus
- Amiante
- Déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI)
- Déchets des professionnels
- Pièces mécaniques
- Bouteilles de gaz et extincteurs
- Déchets toxiques (peintures, solvants, ...)
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)
- Déchets de travaux des particuliers (gravats, décombres, déchets verts)

Cette nouvelle solution, qui présente des avantages environnementaux et sociaux évidents, permet en outre une vraie simplicité d'usage. La prise de rendez-vous se fait sur simple appel téléphonique*. Une date est alors fixée pour le dépôt de mobiliers, literies, ferrailles, éléments de menuiserie, vélos, poussettes...

Des règles simples à respecter

- La présence du déposant est obligatoire à son domicile le jour de la collecte. Les agents de collecte ne rentreront pas chez l'habitant
- Seuls les encombrants enregistrés dans le cadre de l'appel préalable seront collectés
- Chaque dépôt d'encombrants ne doit pas dépasser 2 m et/ou 50 kg
- Les quantités à présenter sont limitées à 5 m³ par collecte, dans la limite de 15m³ par an et par foyer
- Les encombrants doivent être déposés en bordure de voirie publique, la veille au soir ou le matin même avant 6h

Les autres communes du territoire de moins de 2 500 habitants du territoire bénéficieront à leur tour de ce nouveau service à partir 1er janvier 2021.

Prise de rendez-vous au 0 800 403 640 (numéro vert gratuit). Permanence du lundi au vendredi de 10h à 14h et de 15h à 18h.

**Communes concernées : Arnouville-lès-Mantes, Auffreville-Brasseuil, Boinville-en-Mantois, Breuil-Bois-Robert, Brueil-en-Vexin, Drocourt, Favrieux, Flacourt, Follainville-Dennemont, Fontenay-Mauvoisin, Fontenay-Saint-Père, Goussonville, Guernes, Guerville, Guitrancourt, Hargeville, Jouy-Mauvoisin, Jumeauville, Lainville-en-Vexin, Le-Tertre-Saint-Denis, Méricourt, Montalet-le-Bois, Mousseaux-sur-Seine, Perdreauxville, Rolleboise, Sailly, Saint-Martin-la-Garenne, Soindres, Vert.*

Infos +

- Pensez aux [ressourceries du territoire](#) pour déposer directement vos objets réemployables
- Bénéficiez du [réseau de déchèteries de la communauté urbaine](#) pour le dépôt de vos objets encombrants
- N'hésitez pas à utiliser les sites de don ou de revente avant de jeter des objets en bon état

- Profitez de la reprise « 1 pour 1 » dans les magasins d'électroménager, à l'achat d'un matériel neuf
- Utilisez les bornes du Relais pour le dépôt de vos textiles, linges et chaussures

Document(s)

[Collecte de vos encombrants à domicile](#)

Contact

- Prise de rendez-vous au 0 800 403 640 (numéro vert gratuit)